

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

AVIS

L'Echo Saumurois commencera, lundi prochain 11 juin, le grand feuilleton déjà annoncé, intitulé :

LA BARQUE ROUGE

PAR CH. SAINT-MARTIN

Ce roman intéressera vivement nos lecteurs. Il retrace, sous une forme très dramatique et mouvementée, tous les épisodes de la trop fameuse inondation de la vallée de la Loire, le 4 juin 1856, de commune en commune, depuis la Chapelle-Blanche, Chouzé-sur-Loire et Saumur, jusqu'à Trélazé et aux Ponts-de-Cé.

La trame romanesque, qui permet de suivre les progrès du fléau dont le souvenir est resté gravé dans la mémoire de tous les habitants de la Vallée, est elle-même d'un grand intérêt.

Nous croyons donc que tous nos lecteurs seront heureux de la publication de

LA BARQUE ROUGE

A LA CHAMBRE

Après avoir précisé les illégalités et les actes inqualifiables de l'administration préfectorale au cours des récentes élections municipales, M. le Provost de Launay a signalé les succès électoraux des conservateurs que les statistiques ministérielles avaient étrangement dénaturé. Il faut, a conclu le député des Côtes-du-Nord aux applaudissements de l'opposition, que le pays conservateur sache que ses droits comme ses intérêts sont ardemment défendus dans le Parlement et que ses efforts triompheront des résistances de l'administration gouvernementale comme des coalitions radicales. Les élections municipales n'ont pas été libres ; une majorité conservatrice — et le pays s'en souviendra — avait assuré cette

liberté de 1874 à 1876 comme elle avait assuré la prospérité de nos finances.

M. Floquet a apporté une singulière théorie : la volonté du parti au pouvoir doit être la règle absolue en matière d'administration. Et la justice ? lui a-t-on crié à droite. Comme le ministre de l'intérieur le prenait de haut avec la minorité révoltée par cette théorie draconienne : « A votre âge, Monsieur, lui a jeté en pleine figure M. Paul de Cassagnac, Mirabeau était mort. » Pendant cinq minutes la Chambre a applaudi et trépidé de satisfaction. Au nom des Droites, M. le baron de Mackau a protesté contre la thèse de M. Floquet avec la plus vive énergie. Il a rappelé les faits odieux couverts par la protection gouvernementale.

La fantastique statistique électorale communiquée par M. Floquet a soulevé une protestation presque générale. Aussi trouvant trop bonne l'ordre du jour des Droites demandant l'application de la loi pour tous, il n'a osé accepter un vote de confiance ; il s'est contenté de l'ordre du jour pur et simple.

INFORMATIONS

Au conseil des ministres d'hier matin, le ministre de la guerre a demandé l'autorisation de faire signer un décret nommant le général Logerot commandant du 7^e corps en remplacement du général Wolff atteint par la limite d'âge.

Le ministre de la guerre a proposé un autre décret nommant au conseil supérieur de la guerre, en remplacement du général Wolff, le général Davout, commandant du 14^e corps et gouverneur de Lyon.

Dans la séance de l'Union des Droites, le président a soumis différents documents qui lui ont été présentés, notamment ceux qui concernent les pensions de retraite des cantonniers des Ponts et Chaussées et des vœux émis sur les traités de commerce, les assurances, et sur les sucres par les syndicats

des agriculteurs du canton de Gentis. La réunion s'est occupée ensuite de l'interpellation de M. Provost de Launay sur les élections municipales et de la loi sur les accidents qui doit venir incessamment à l'ordre du jour. MM. de Clercq, de Lanjuinais, Keller, Baucarne-Leroux ont échangé des observations à ce sujet.

Apostrophant directement M. Boulanger, M. Floquet a terminé lundi son discours par cette phrase :

« A votre âge Napoléon était mort, et vous ne serez que le Sieyès d'une Constitution mort-née. »

« Et vous, vous en serez le Barras », a riposté de son banc M. Boulanger.

Nous avons vainement cherché cette interruption dans le compte rendu du Journal officiel. Il paraît que M. Floquet en a demandé et obtenu la suppression.

Cette manœuvre est d'autant plus déloyale que la Chambre a voté l'affichage du discours du président du conseil.

Encore une interruption qu'en loyal adversaire de M. Boulanger, M. Floquet a fait disparaître du Journal officiel.

Le président du conseil venait de prononcer cette phrase :

« Je cherche d'où lui vient ce droit qu'il revendique avec une si naïve audace, de représenter à lui seul en France le patriotisme, de prétendre l'enseigner... à cette armée, à ces soldats obscurs qui ont versé autant de sang que lui pour le pays, et qui n'en parlent pas au pays. »

M. Boulanger l'a interrompu en lui criant :

— Et vous ?
M. Floquet a fait mine de ne pas entendre cette interrogation et il en a débarrassé son discours qu'on va afficher sur tous les murs.

A quoi bon rappeler à la France qu'aux jours de l'invasion allemande, M. Floquet s'engagea patriotiquement dans le régiment des fumeurs de cigares exquis ?

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Rhône.—Voici les résultats définitifs pour le département du Rhône :

En 1884, le département comprenait 265 communes, qui se répartissaient ainsi :

Communes conservatrices . . .	406
— républicaines	144
— mixtes	15
	265

En 1888, le département, non compris la ville de Lyon, comprend 266 communes qui, au point de vue politique, sont ainsi classées :

Communes conservatrices . . .	134
— républicaines	98
— mixtes	34
	266

Communes gagnées par les conservateurs 34
Communes perdues par les conservateurs 3

Différence 28

Drôme.—Résultat général dans la Drôme : le gain pour la cause conservatrice est de 25 communes.

On comptait déjà, dans le département, 180 communes conservatrices ; la différence devient donc à peu près insignifiante entre conservateurs et républicains.

LE TRAITÉ FRANCO-ITALIEN

Au cours de la réception diplomatique qui a eu lieu avant-hier au quai d'Orsay, M. Goblet a fait connaître à M. le général Menabrea, ambassadeur d'Italie, les observations du gouvernement français aux dernières propositions italiennes en vue de la conclusion d'un nouveau traité de commerce.

Tout en reconnaissant que le gouvernement italien auquel incombe tout entière la responsabilité de la dénonciation du traité de 1884, a fait dans ces derniers temps de sensibles efforts pour se rapprocher le plus possible des conditions inscrites dans ce

32 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA

PETITE-NIÈCE D'O'CONNELL

Le curé la devina ; mais, trop prudent pour insister en un pareil moment, il changea brusquement de sujet et demanda à Ellen si elle voudrait revoir M^{me} d'Aiglemont et Jeanne. Comme il l'avait prévu, elle accepta cette pensée avec joie, et, la quittant alors avec un regard tout chargé d'espérance, il prit un sentier qui descendait silencieusement au village pour aller rendre compte de son message à ses impatients visiteurs.

Une heure après, Ellen, rentrée au Fern-Cottage, recevait dans ses bras M^{me} d'Aiglemont et sa fille, la première tellement transformée, tellement aimable et simple qu'on la reconnaissait à peine ; Jeanne, toujours vive, toujours gracieuse, toujours souriante, attachant son beau regard luisant dans les yeux d'Ellen et ses lèvres roses au front de son amie :

— Chère miss Ellen, comme je suis heureuse de vous revoir !

— Moi aussi, ma petite Jeanne, c'est une joie que je n'osais plus espérer.

Par un accord facile, plein de délicatesse, per-

sonne ne parla de la grande affaire. Ellen demanda des nouvelles de Geneviève et fut heureuse d'entendre M^{me} d'Aiglemont louer sans réserve sa fille et se féliciter de la décision qu'elle avait prise.

— C'est à vous, miss Ellen, qu'elle doit ce bonheur et cette grâce, comme beaucoup d'autres.

— Ma chère mère, murmura Jeanne, miss Ellen porte partout la paix avec elle.

Étonnée d'un tel langage, la petite-nièce d'O'Connell bénissait Dieu, lorsque M^{me} d'Aiglemont se leva pour partir. Celle-ci était de plus en plus ravie d'Ellen, captivée par le rayonnement du regard si franc et si sympathique de la jeune Irlandaise.

Elle s'approcha d'Ellen, et, lui prenant les deux mains, elle la regarda tendrement :

— M. le curé a dû vous parler de ce qui nous amenait à Dumborough, ma chère enfant, dit-elle ; laissez-moi espérer que vous vous rendrez à nos désirs.

Puis, attirant le front d'Ellen à ses lèvres, elle ajouta plus bas :

— Puissé-je un jour vous appeler ma fille !

Au même instant Ellen, confuse, sentit le bras de Jeanne s'enrouler autour de sa taille, et, pendant que M^{me} d'Aiglemont se dirigeait vers la porte, elle entendit murmurer à son oreille :

— Voulez-vous être la sœur de Geneviève ?
Un instant après, les deux femmes avaient dis-

paru et Ellen se retrouvait à la même place, immobile, les joues empourprées, le cœur ému, plein d'un sentiment qu'elle n'avait pas encore connu, celui du bonheur.

Le soir de ce même jour, Ellen s'était rendue sur la grève, désirant être seule et réfléchir sérieusement. De son pas alerte elle était descendue par le chemin, et arrivée sur le sable doux et fin de la plage elle avait ralenti sa marche. La mer finissait de baisser. Ses flots bleus, s'éloignant peu à peu, avaient laissé à découvert tous les petits rochers couverts de goémons. Il était sept heures : le soleil brillait encore ; mais quelques brumes très légères, comme un voile de gaze blanche, entouraient déjà les sommets indécis du Carrau-Tual.

A l'horizon, la mer avait des teintes d'un gris bleuté ; plus près elle était verte ; sur la rive elle se frangeait de festons argentés. Tous les charmes de la nature, à cette heure voisine du crépuscule, semblaient s'être donné rendez-vous. L'air était d'une limpidité parfaite ; bien loin, à gauche, au fond du golfe, on apercevait le port de Kenmere, dont les toits étincelaient aux derniers rayons du jour. Ellen se promena quelques minutes, puis elle avisa une grande pierre carrée que le frottement continu de l'eau avait vernie, et qui était jetée au milieu de la plage, comme un coussin de velours brun. Elle s'assit sur ce siège rustique, et sa rêverie se forma des couleurs qu'elle admirait

autour d'elle. Elle fut douce et pénétrante comme le parfum des lichens, un peu vague comme le brouillard qui hésitait à se poser sur les montagnes, calme comme les petites vagues qui expiraient sur le sable, sereine et confiante comme le ciel d'été. La jeune fille était négligemment posée, presque à terre, le menton appuyé sur la main ; sa robe blanche, dessinant les contours de sa taille, traînait à côté d'elle. Par une habitude commune à ceux qui regardent souvent en haut, elle avait laissé tomber son chapeau de paille, et les boucles blondes de ses cheveux flottaient au vent du soir autour de son front. De la main gauche elle pressait la petite croix d'O'Connell et ses lèvres s'entr'ouvraient légèrement en laissant échapper quelques mots qui semblaient inintelligibles.

— Que faire ?... Inspirez-moi, mon Dieu !... Je ne suis qu'une enfant !...

Puis elle écoutait malgré elle la voix de son cœur :

— Il m'aime... mais n'aimera-t-il toujours ?... Pourrai-je compter sur lui ?... Sera-t-il vraiment chrétien ?...

Sans en avoir conscience, elle avait prononcé à haute voix ces dernières paroles.

Tout à coup elle tressaillit. Une voix s'était élevée derrière elle :

— Oui, Ellen, je vous le promets devant Dieu !

traité, le gouvernement français pense que les plus récentes propositions commerciales de l'Italie ne sont pas encore complètement acceptables.

Les entraves mises à la circulation des voyageurs venant de France ne suffisent pas encore au gouvernement allemand, qui a décidé d'interdire, à dater du 1^{er} juillet, la circulation, sur le territoire allemand, des monnaies étrangères.

Cette mesure, qui ne sera pas appliquée à la frontière de Suisse ni à celle d'Autriche, vise donc surtout les monnaies divisionnaires françaises qui circulent encore en Alsace-Lorraine.

MORT DU MARÉCHAL LEBŒUF

Le maréchal Lebœuf est mort hier matin, à trois heures un quart, à Trun (Orne).

Le maréchal Lebœuf était dans sa 79^e année. Il était né à Paris le 5 novembre 1809.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a envoyé à la famille ses condoléances.

L'HISTOIRE DE LA MAISON DE CONDE

Le duc d'Aumale vient d'achever un nouveau volume de son *Histoire de la maison de Condé*. M. Lagouvé donnera lecture, à la prochaine séance de l'Académie française, de quelques passages inédits de ce volume.

L'ÉPÉE DU DUC D'AUMALE

On lit dans le *Moniteur* :

« Lorsque M^r le duc d'Aumale fut obligé de sortir de France, on ouvrit une souscription pour lui offrir une épée d'honneur. Cette épée — œuvre d'art admirable sortie des ateliers de M. Froment Meurice — vient d'être terminée, et les membres du comité chargés de la remettre au Prince sont partis pour Bruxelles.

» L'arme, par la forme et le style de son ornementation, rappelle les épées du dix-septième siècle. La lame, très finement trempée, est damasquinée d'or avec infiniment d'art et de goût. La poignée est formée par une figurine d'ivoire sculptée d'après le modèle exécuté par Chapu. La garde, en argent bruni, a été dessinée par Daumet, l'architecte qui a construit Chantilly. Elle est rehaussée par des ciselures dont les modèles ont été fournis par un de nos grands peintres.

» Sous la coquille de la garde est gravée cette inscription : GALLIA MEMOR (*la France se souvient*). Le fourreau est en chagrin noir. L'aspect général de l'arme est sévère, mais de très grand style. C'est l'épée qui convient à un prince et à un soldat. »

LE DISCOURS DU PAPE AU CONSISTOIRE

Nous empruntons à l'*Univers* la traduction des principaux passages du discours prononcé par le Souverain Pontife dans le Consistoire du 4^{er} de ce mois.

ayez confiance en moi !...

La jeune fille se leva brusquement : Antoine d'Aiglemont, debout et découvert, était devant elle, à deux pas.

Il parut à Ellen qu'une promesse ainsi faite par une âme loyale était sacrée, et elle sentit s'envoler soudain tous ses doutes, comme les oiseaux qui quittent leur nid sur un appel de leur mère. Elle releva la tête, fixa ses yeux bleus sur ceux du marin qui brillaient d'espérance, et d'un mouvement plein de confiance ; répondant à celui du jeune homme, elle laissa, en souriant, tomber sa main dans celle qu'il lui tendait.

Trois mois après, un navire à vapeur, qui faisait le service de transport entre la côte ouest de l'Irlande et la France, quittait le port de Kenmare à destination de Brest. Pour sortir du golfe il lui fallait passer à une centaine de mètres de la plage de Dumborough. Déjà on entendait le bruit roufflant de la machine ; on voyait son hélice fonctionner bruyamment ; le navire approchait, laissant après lui un sillage blanc d'écume qui traînait comme une robe de bal. A mesure qu'il approchait, entouré de mouettes, qui comptaient sur la générosité des passagers pour happer au vol quelques miettes de pain, on distinguait mieux sur le pont un jeune couple, la main dans la main,

Le Pape, on le sait, a protesté contre le Code pénal qui est en discussion au Parlement italien.

« Voici, en résumé, ce qu'est cette loi : on y invente des délits de lèse-patrie qui sont punis de peines excessives, sans même être définis. Pareillement, sous prétexte de dangers à réprimer, qu'on dit particulièrement à craindre en raison de la puissance du clergé, on y sévit très sévèrement contre les prêtres qui seraient convaincus d'avoir fait ou conseillé quelque chose contre les lois, contre les institutions civiles, ou contre les actes de la puissance publique, ou même contre la tranquillité domestique et la fortune de chacun. On ne voit que trop, vénérables frères, à quoi tendent en réalité de pareilles lois, surtout quand elles sont votées conjointement avec d'autres du même genre, et lorsque d'ailleurs les desseins de leurs auteurs sont assez connus. Avant tout, ils veulent empêcher, par la crainte des peines, la revendication des droits du Pontificat romain.

» Mais il est à peine besoin de dire combien il est inique de permettre aux uns d'attaquer les droits les plus sacrés qui se rattachent le plus essentiellement à la liberté légitime de l'Eglise et d'interdire même aux autres de les défendre.

» Or, comme il importe extrêmement à tous les catholiques que ces droits soient sauvegardés, il n'est pas douteux qu'il ne se trouve dans le monde entier des hommes pour prendre librement la défense du Siège apostolique, alors que les catholiques italiens seuls, qui le devraient plus que tous les autres, ne le pourront pas légalement. Et cependant, ce qui est le plus à considérer, comme nous l'avons souvent dit, c'est que la condition des Souverains Pontifes, qui est nécessaire à la sauvegarde de ces droits, loin d'être préjudiciable aux intérêts de l'Italie, leur est très certainement de la plus grande utilité, en sorte que tous ceux qui revendiquent cette liberté, loin de paraître des ennemis de leur patrie, doivent être considérés comme les meilleurs et les plus fidèles citoyens.

» Nous n'ignorons pas que, chez d'autres nations aussi, des lois contre le clergé ont été promulguées. Mais ces exemples étrangers ne rendent pas moins blâmables celles que nous déplorons, et, raison plus décisive encore, l'Eglise n'a consenti en aucun pays et sans aucune forme en manière à de telles lois, mais elle s'y est opposée toujours et constamment de tout son pouvoir. On ne doit pas non plus omettre de dire que de telles lois ont été sanctionnées alors que les passions étaient les plus excitées contre la religion catholique et qu'à ce moment-là l'impartialité manquait aux esprits comme la tranquillité à l'Etat. Les esprits une fois revenus au calme, de meilleurs conseils prévalurent dans plus d'un pays, et Nous voyons aujourd'hui l'odieuse oppression de ces lois cesser, en partie, de fait, et, en partie, disparaître par une législation contraire. »

Le Saint-Père termine en disant :

turné vers Dumborough. C'étaient Ellen et son mari.

Sur la falaise, les pêcheurs s'étaient rassemblés : ils considéraient les deux jeunes gens, admirant une dernière fois le brillant uniforme d'Antoine et la grâce d'Ellen, et, lorsque le bateau passa devant eux, quand il fut à portée de la voix, tous les chapeaux se levèrent en l'air, toutes les poitrines poussèrent ensemble le même cri :

— Hourrah ! Vive Ellen Mac-Gaway !

Souriant, Antoine d'Aiglemont agita sa casquette, et de sa belle voix d'officier cria du fond du cœur :

— Adieu, mes amis ! au revoir !...

Le navire passa, les vivats et les acclamations le suivirent, et il avait déjà presque disparu, lorsque le vieux curé, moitié souriant, moitié pleurant, s'avança vers la pointe, et, levant la main vers le sud, s'écria d'une voix que la brise emporta au loin :

— L'Irlande confie son trésor à la France catholique.

GERMAINE D'ANJOU.

FIN.

« Vouloir que les Etats soient en lutte perpétuelle avec l'Eglise, c'est une pensée folle et préjudiciable encore plus à la nation italienne qu'à toute autre. »

NOUVELLES MILITAIRES

D'après l'*Autorité*, l'état-major général de l'armée a décidé que, sur les dix-huit corps, deux exécuteraient des manœuvres de corps d'armée, dix des manœuvres de division, et six des manœuvres de brigade.

On s'occupe beaucoup depuis quelques jours de la question du mariage des officiers, au sujet de laquelle M. de Freycinet vient de demander l'avis des différentes directions du ministère de la guerre. La direction de l'infanterie vient, dit-on, de répondre au questionnaire du ministre, en émettant l'avis que l'apport dotal fût porté de 4,200 à 4,800 francs de revenu annuel.

Le général Tramond, commandant l'Ecole spéciale militaire, vient d'inviter l'Ecole polytechnique à venir luncher, demain samedi, à Saint-Cyr. C'est la première fois, depuis qu'existent nos Ecoles militaires, qu'une pareille invitation est faite.

Le général Barbe, commandant l'Ecole polytechnique, a accepté, au nom de ses élèves, en stipulant que l'an prochain l'Ecole de Saint-Cyr acceptera, à son tour, l'invitation de Polytechnique.

Demain soir, après la réception, les élèves de Saint-Cyr reconduiront, jusqu'à Paris, leurs invités de Polytechnique.

L'Ecole polytechnique, qui depuis plus de vingt ans n'avait pas figuré à la revue de l'armée de Paris, prendra part, cette année, au défilé du 14 juillet. Ce sont MM. Carnot et de Freycinet, tous deux anciens élèves de l'Ecole, qui ont pris l'initiative de faire revivre cette tradition.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

INSPECTIONS DES ÉCOLES

Le ministre de la guerre vient de désigner MM. les généraux qui inspecteront, en 1888, les Ecoles ressortissant aux différentes armes et aux différents services de l'armée.

Dans cette liste, nous remarquons :

M. le général de division L'Hôte, inspecteur général du 4^e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie, président du comité de la cavalerie, pour le 5^e groupe : Ecole d'application de cavalerie, Ecole militaire préparatoire de cavalerie.

M. le général de division Hanrion, commandant le 40^e corps d'armée, pour le 2^e groupe : Ecole spéciale militaire, Ecole militaire d'infanterie, Prytanée militaire.

L'inspection générale des Ecoles devra être terminée le 1^{er} septembre au plus tard, sauf celle de l'Ecole supérieure de guerre, dont le travail pourra n'être remis qu'à la date du 40 novembre.

Par décision ministérielle du 6 juin :

M. le général de brigade des Roys, commandant la 1^{re} brigade de cuirassiers (5^e division de cavalerie), à Senlis, est nommé au commandement de la subdivision de Batna (division de Constantine), en remplacement de M. le général de brigade O'Neil, précédemment appelé à d'autres fonctions.

M. le général de brigade Renaudot, commandant la brigade de cavalerie du 45^e corps d'armée, à Marseille, est nommé au commandement de la 1^{re} brigade de cuirassiers (5^e division de cavalerie), à Senlis, en remplacement de M. le général des Roys.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur la proposition de M. Emmanuel Arène demandant l'affichage (aux frais des contribuables, bien entendu), dans les 36,000 communes de France, du discours prononcé par M. Floquet en réponse à la proposition de révision du général Boulanger.

Pour : 300. — Contre : 200.

Ont voté contre : MM. Berger, Fairé, général Lacroix, de la Bourdonnaye, de Maillé, Merlet, de Soland, de Terves.

SAUMUR.

Dans notre numéro du 49 mai dernier, nous demandions, conjointement avec plusieurs de nos confrères, à l'administration des Postes qu'un second guichet soit ouvert de 5 heures à 9 heures du soir.

Aucune satisfaction n'a encore été donnée au public commerçant que cette mesure urgente intéresse et qui la verrait avec plaisir mise promptement à exécution.

Nous sommes obligé d'enregistrer de nouveau les réclamations pressantes des commerçants qui souffrent d'un pareil état de choses.

INCENDIE A LA BLANCHISSERIE

Un incendie s'est déclaré hier soir dans une écurie de la ferme de la Blanchisserie. C'est vers dix heures que le tambour a commencé à battre la *Générale*.

L'incendie durait déjà depuis une demi-heure. Le garçon de la ferme s'aperçut le premier du sinistre en entrant sans lumière dans l'écurie où il couchait.

Après de son lit, était une fenêtre par où les flammes pénétrèrent dans l'écurie et l'ont réduite en cendre.

Le feu a pris dans une barge de bois contiguë de l'écurie, par une cause qui reste encore inconnue ; quelque promeneur, peut-être, aura allumé son cigare ou jeté un bout de cigarette enflammé.

L'immeuble appartient à M. Chambourdon, propriétaire à Bagnoux, qui est assuré à la *Mutuelle* du Mans.

La maison est habitée par M^{me} veuve Dupont, dont le domestique a pu sauver un cheval et un veau renfermés dans l'écurie incendiée.

Les pertes, qui s'élèvent à 650 fr. environ, consistent surtout en harnais, fourrages, bois de lit et bois de chauffage.

La toiture et la charpente sont complètement détruites.

L'Ecole de cavalerie s'est portée en toute hâte au secours des incendiés et le feu a été circonscrit en très peu de temps. C'est à peine si du pont Cessart, à dix heures, on apercevait une lueur rougeâtre.

Toutes les pompes de la ville ont été amenées sur les lieux du sinistre, mais n'ont pas toutes été mises en batterie.

A minuit, tout était éteint.

LES BILLETS DE 500 FRANCS

Le ministre des finances vient d'adresser aux trésoriers généraux une circulaire ordonnant à tous les percepteurs et receveurs d'accepter les billets de banque de 500 fr.

Le ministre rappelle que la loi du 42 août 1870 a donné un cours légal dans les caisses publiques aux coupures émises par la Banque de France.

Mais, pour être certain de ne pas remettre dans la circulation des billets faux, les comptables devront verser tous les billets de 500 fr. reçus par eux à la trésorerie générale, qui les livrera au Trésor. Celui-ci les versera à la Banque.

La Banque de France vient de mettre en fabrication immédiate des billets de 500 et de 100 francs d'un type nouveau.

Ces billets diffèrent sensiblement du modèle actuel, et on nous assure que, grâce à la célérité avec laquelle ce travail est accompli, les nouveaux billets pourront être émis au mois d'août.

ANGERS. — Au Conseil municipal. — Dans la séance de lundi dernier, dit le *Petit Courrier*, le Conseil municipal d'Angers a nommé, par dix-neuf voix, MM. Guy et Fourrier, délégués à la commission des Hospices, et MM. Dornoy et Colas de la Noue, délégués du Bureau de bienfaisance.

Il est superflu de faire ressortir l'importance et la signification de cette double élection qui permet aux conservateurs de pénétrer dans les avenues fermées jusqu'à présent de l'administration municipale.

Il en résulte que le nouveau Conseil a plus d'indépendance et de libéralisme que les pseudo-libéraux de la faction opportuniste.

Nous nous en étions toujours douté. Avant-hier, le *Patriote* faisait à ce sujet un aveu significatif :

« L'ancienne majorité du Conseil, disait-il, cette majorité opportuniste, dont on a dit tant de mal, n'avait jamais permis à un réactionnaire de faire partie des admini-

trations des établissements municipaux et en partie des commissions des Hospices et du Bureau de bienfaisance. Aujourd'hui la chose est faite; la réaction y entre le front haut au bras du radicalisme. »

Le Journal de Maine-et-Loire répond :

« C'est précisément parce que l'ancien Conseil était une coterie, qu'en dehors de l'opportunisme personne n'était admis aux affaires, que toute discussion était étranglée, que les membres de la majorité votaient à patron; c'est précisément pour mettre un terme à cet odieux abus, que les contribuables d'Angers ont choisis des hommes plus libéraux et plus indépendants. »

« Les conservateurs payent leurs impôts comme les autres, ils ont versé bien des dons aux Hospices et au Bureau de bienfaisance; ils ont donc le droit de contrôler l'usage que l'on fait de leur argent. »

« En leur accordant la jouissance de ce droit, la majorité du nouveau Conseil comprend son devoir et les conservateurs, en acceptant les charges qu'on leur confie, ne font que remplir le mandat qu'ils ont reçu des électeurs. »

La foudre à Angers. — Mardi soir, pendant l'orage qui a éclaté sur Angers, la foudre est tombée à l'Arceau, route de Saint-Barthélemy, chez M. Gabriel Rogeron. Quelques vitres ont été brisées et, sur le chemin parcouru par le fluide, la peinture des fenêtres a été enlevée. Un domestique a senti, dans sa chambre, une forte secousse au moment où le tonnerre est tombé.

La foudre a répandu sur son passage une odeur de soufre très prononcée.

On dit que deux jeunes gens auraient été renversés dans la prairie de Saint-Serge par la commotion ou par la peur.

LACHER DE PIGEONS A THOUARS

Un lâcher de 500 pigeons voyageurs appartenant à la Société colombophile de Châtelleraut a eu lieu, il y a quelques jours, à 5 heures 30 minutes du matin, à Thouars, place Lavault.

Pendant près de deux heures, les intéressés volatiles ont plané au-dessus de la ville, cherchant leur direction, puis ont disparu volant à tire d'ailes vers leurs demeures respectives.

Les premiers pigeons sont arrivés à Châtelleraut à 6 heures 20 minutes, soit 50 minutes pour parcourir la distance de Thouars à Châtelleraut.

EXPLOSION D'UN OBUS

Mardi, au camp d'Auvours (Sarthe), un sous-officier du 44^e d'artillerie ayant trouvé un obus qui n'avait pas éclaté dévissa l'é-crou et répandit la poudre à terre en une longue traînée. Puis il déposa l'obus au bout de la traînée et se tint debout à côté.

Ensuite, comme il n'avait pas d'allumettes, il pria un camarade de répandre sur la poudre le contenu de sa pipe. La poudre s'enflamma alors, et le feu arriva jusqu'aux parcelles demeurées dans l'obus.

Le formidable engin éclata aussitôt, et, quand la fumée fut dissipée, on vit à terre l'imprudent sous-officier, qui avait le corps littéralement coupé en deux.

PROCESSIONS ET RADICALISME

Recommandé aux maires anti-libéraux : Dans sa séance d'installation, le nouveau Conseil municipal de Besançon, très radical, s'est empressé d'élire un maire à son image, le citoyen Vuillecard, dont les idées sont du rouge le plus écarlate. Ses amis espéraient donc qu'après avoir ceint l'écharpe municipale, il allait, fidèle à ses anciennes théories, faire au cléricisme une guerre sans trêve ni merci.

On juge de la surprise du Conseil lorsque le citoyen Vuillecard a pris la parole en ces termes :

« J'ai pendant quatre ans, en ma qualité de conseiller municipal, demandé la suppression des processions. J'agissais alors en mon nom personnel. Aujourd'hui, comme maire, je représente la ville de Besançon, et j'ai cru répondre au désir de la population en maintenant la procession générale. C'est d'ailleurs ce que j'ai promis dans ma visite à l'Archevêché. »

Voilà un radical auquel les grandeurs auront donné un grain de bon sens et de raison !

FILTRE CHAMBERLAND

HOMMAGE A M. PASTEUR

La Société des médecins praticiens de Saint-Petersbourg a envoyé l'adresse suivante à M. Pasteur, à Paris :

« Monsieur et vénéré maître,

« La Société des médecins praticiens de Saint-Petersbourg, dans sa séance du 4/24 avril, vous a élu par acclamation son membre honoraire.

« Ce n'est là qu'un hommage dûment rendu aux mérites de votre illustre personne, créateur d'une science qui a dévoilé un nouveau monde et tracé de nouvelles voies aux investigations et à l'activité des médecins au lit de leurs malades.

« Si un jour l'humanité reconnaissante vous érige des statues et les orne de lauriers, ce ne seraient pas là les lauriers des vainqueurs qui sèment la mort et la désolation, mais des bienfaiteurs qui conservent la vie, protègent le bien-être des peuples et contribuent aux progrès de la civilisation.

« Agrérez, etc. »

M. Pasteur a répondu comme suit à cette adresse :

« Chers et très honorés docteurs,

« J'éprouve une grande joie à la lecture de la lettre que je viens de recevoir et par laquelle vous m'informez que la Société des médecins praticiens de Saint-Petersbourg m'a nommé par acclamation, dans sa séance du 4/24 avril, l'un de ses membres honoraires.

« Je m'empresse de vous en remercier et de vous témoigner ma profonde gratitude des paroles aussi flatteuses qu'indulgentes de votre gracieuse lettre, que ma famille conservera comme un titre de noblesse.

« Recevez, chers et très honorés docteurs, avec mes remerciements, l'expression de ma haute considération.

» L. PASTEUR.

» Paris, le 23 mai 1888. »

Nous ne devons pas oublier que le Filtre Chamberland a été construit d'après les indications de M. Pasteur et qu'il offre des garanties supérieures à tous autres systèmes. Notre concitoyen, M. Carichou, a eu une excellente inspiration en préconisant cet appareil destiné à rendre de si grands services dans la vie privée, et à garantir d'épidémies ceux qui se rendront à ses conseils et n'useront que de l'eau épurée par le Filtre Chamberland.

Les obsèques de M^{me} la vicomtesse d'Aviau de Piolant auront lieu demain samedi 9 juin, à neuf heures et demie, dans l'église Saint-Nicolas.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation.

L'éclairage électrique et les incendies

Depuis une année que s'est produit le fatal incendie de l'Opéra-Comique, le gaz semble proscrit des théâtres et d'un grand nombre de nos établissements publics. Comme en toutes occasions, le revirement a été aussi subit que complet, et en fait d'éclairage, théoriquement du moins, on en est au tout à l'électricité. M. Mascart a cru devoir réagir contre cet engouement sans contrepoids, dans la très intéressante conférence qu'il vient de faire à la Société de physique. D'après lui, l'éclairage à la lumière électrique ne supprime point toutes les causes d'incendie et voici par quels raisonnements il le prouve :

Un courant électrique peut être considéré comme un moyen de transporter de la chaleur dans le circuit qu'il parcourt; cette chaleur se distribue en partie dans les conducteurs et se localise aux points où le courant rencontre, soit des résistances plus grandes, soit des forces électromotrices à vaincre. Dans les installations d'éclairage électrique, il y a donc à se préoccuper de l'échauffement inévitable des conducteurs et de la chaleur dégagée sur les lampes; il est nécessaire que cette chaleur soit dissipée d'une manière continue, afin d'éviter tout échauffement qui pourrait être dangereux.

Pour les fils garnis d'enveloppes isolantes et placés sous moulures, la conductibilité suffit pour dissiper l'échauffement, si l'intensité du courant reste comprise entre les limites adoptées par la pratique; un courant exagéré peut faire distiller

les enveloppes et enflammer le bois. L'expérience est faite avec un fil nu de 1^{mm},2 de diamètre, posé sur une planchette et en partie recouvert d'une seconde planchette. Ce fil doit conduire normalement un courant de 4 ampères environ. Le courant est porté jusqu'à 40 ampères sans que le bois commence à carboniser. Pour un courant beaucoup plus intense, le bois s'enflamme sur la partie où le fil est découvert avant de brûler sur l'autre partie, où le manque d'air ralentit l'inflammation. On sait que ces accidents sont évités d'une manière très efficace dans la pratique par l'emploi des *coups-circuits*.

M. Mascart est allé plus loin, et pour montrer à quel point les lampes elles-mêmes seraient capables d'enflammer les étoffes et les corps combustibles placés dans leur voisinage, il a disposé la série suivante d'expériences :

1^o Le globe d'une lampe à arc (système Cance) a été enveloppé par plusieurs épaisseurs d'une étoffe légère de turlatane verte;

2^o Une lampe à incandescence de 32 bougies est enveloppée de même, les plis de l'étoffe étant serrés sous la lampe par une bride de caoutchouc;

3^o Une lampe de 32 bougies est coiffée d'un bonnet de coton à double épaisseur;

4^o Une autre est coiffée d'une calotte de soie noire couverte d'une calotte de velours noir;

5^o Une lampe est entourée d'une couche d'ouate blanche dont on a enlevé la surface gommée;

6^o Deux lampes sont couvertes de deux couches d'ouate gommée, blanche pour l'une et noire pour l'autre;

7^o Une lampe de 32 bougies est placée dans un pli vertical formé par un vieux décor de théâtre;

8^o Enfin une lampe de 300 bougies est appliquée contre un vieux décor.

Les résultats de ces huit épreuves sont importantes à signaler et sont de nature à inspirer des craintes fondées quant à l'emploi irréflecté de la lumière électrique.

D'après les constatations enregistrées par la Nature, aucune carbonisation ni échauffement exagéré ne s'est produit en vingt minutes dans les expériences 1, 2, 5 et 7.

Au bout d'une minute et demie, le décor de l'expérience 8 se carbonisait au contact du verre et commençait à brûler sans flamme. Au bout de deux minutes, après distillation et carbonisation des couches d'ouate, les lampes 6 ont éclaté en enflammant l'enveloppe. En six minutes environ, la calotte de velours était carbonisée et commençait à brûler lentement; l'expérience a été prolongée plus longtemps sans briser la lampe, mais le verre était déformé. Le bonnet de coton était en partie carbonisé, au bout de dix minutes, aux points du contact et la combustion n'avait pas encore commencé.

Les Commissions municipales feront bien de s'inspirer des expériences de M. Mascart et de ses salutaires avis. L'avertissement ainsi donné, elles devront veiller à ce que les mesures de précaution édictées par les règlements ne restent pas à l'état de lettre morte et à ce que l'emploi de l'électricité ne cause pas de désastreuses catastrophes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 juin.

Le marché maintient ses bonnes dispositions : le 3 0/0 clôture à 83.20; le 4 1/2 0/0 à 105.87.

L'action du Crédit Foncier cote 1.458. Les obligations foncières et communales ont été l'objet de demandes nombreuses de la part des capitalistes; cette faveur est d'ailleurs largement justifiée par ce fait que de toutes les valeurs analogues elles sont d'ailleurs les plus avantageuses au double point de vue de l'importance des lots et du nombre de tirages.

La Société Générale est demandée à 455. Les Dépôts et Comptes courants sont à 600. La Banque d'Escompte est à 466.25.

Au cours actuel de 385.25, les obligations des Immeubles de France constituent un placement tout indiqué pour la petite épargne. Ces titres sont appelés à une hausse prochaine, les obligations similaires de la Banque hypothécaire cotant 495 fr.

Le Panama se négocie couramment à 386; le vote du Sénat est un fait accompli et rien n'empêche plus les cours de poursuivre leur mouvement ascendant.

Les Métaux montent à 822 et clôturent à 830. L'assemblée générale de la Foncière-Vie, dans sa séance du 14 mai dernier, a décidé qu'il serait attribué un dividende de 7 fr. par action contre l'esampille du titre, à Paris, au siège social, à partir du 15 courant.

Une nouvelle assemblée générale des actionnaires de la Compagnie Transatlantique est convoquée pour le samedi 30 juin, au siège social.

Le Croyeur d'Escompte cote 1.035. Le Corinthie est délaissé à 247.50. L'appel que la compagnie se prépare de faire à l'épargne sera certainement un échec, car l'œuvre est trop compromise pour qu'on puisse s'y intéresser à quelque titre que ce soit.

Le marché des actions de nos chemins de fer est ferme. Les obligations sont très soutenues.

CONSEILS ET RECETTES.

MOYEN DE DÉTRUIRE LES CHENILLES

M. de Chasteigner, grand propriétaire de Normandie, indique un moyen sûr et facile, qui, depuis des années, lui réussit infailliblement, pour détruire les chenilles sur les arbres fruitiers. C'est le soufre sublimé ou trituré très fin.

Il y a une vingtaine d'années, M. de Chasteigner faisait souffler une vigne atteinte par l'oidium. Des pommiers en pleine végétation étaient attaqués par des chenilles. Passant près de l'un d'eux, un des ouvriers envoya un coup de soufflet sur un nid de chenilles; presque aussitôt il les vit se tordre, lâcher prise et tomber mortes sur le sol. L'épreuve fut répétée, le résultat fut toujours le même. On traita alors par le soufre, lancé avec le soufflet, les pommiers entiers.

Le résultat fut complet. A partir de ce moment, les chenilles moururent ou disparurent; les pommiers reprirent leur végétation et restèrent, jusqu'à la récolte, vigoureux et couverts de fruits, au milieu de ceux des contrées voisines entièrement dépouillés.

LE MEILLEUR PROCÉDÉ POUR LAYER LES ÉTOFFES NOIRES. — Pour laver les bas noirs sans qu'ils déteignent, les laver dans une infusion de feuilles de lierre; cette recette peut être appliquée à toutes les étoffes teintes en noir.

UN DISSOLVANT DE LA ROUILLE

Il est souvent très difficile, et parfois impossible, d'enlever la rouille qui recouvre certains objets de fer. Le nettoyage des pièces les plus chargées s'obtient avec facilité par leur immersion dans une solution à peu près saturée de chlorure d'étain; la durée de leur séjour dans le bain est en raison de l'épaisseur de la couche d'oxyde; en général, il suffit de 12 à 24 heures. La solution ne doit pas contenir un grand excès d'acide, sinon le fer lui-même est attaqué.

Au sortir du bain, les objets sont rincés à l'eau d'abord, puis à l'ammoniaque, et rapidement séchés. Les pièces ainsi traitées ont l'apparence de l'argent mat; un simple polissage leur rend l'aspect normal.

Dernières Nouvelles

Une dépêche de Berlin dit que l'Empereur d'Allemagne n'a pas passé une très bonne nuit; il a eu de fréquents accès de toux. Il s'est levé à onze heures.

Le Progrès, de Nancy, annonce qu'un poteau allemand sur la frontière, route de Gorze, a été arraché et traîné sur le territoire français. Une enquête est ouverte.

On annonce que l'émission des obligations à lots de Panama est fixée au 27 juin.

Le prix d'émission sera, paraît-il, de 360 fr.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean,

G. DOUESNEL. — P. ANDRIEUX, SUCCESSION

LIQUEUR FÉLIX POTIN

Cette liqueur, d'un goût fort agréable, d'un prix peu élevé, se recommande surtout par ses qualités hygiéniques et digestives, par la finesse de son parfum.

Le grand flacon... 3 fr. 25

Le 1/2 flacon... 1 75

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^{en}, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{en}.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

